



Propos introductifs du DG :

Le directeur Général précise regarder avec grande attention l'évolution de la situation sanitaire.

Le département de Mayotte fait l'objet d'une surveillance encore plus particulière.

Concernant le télétravail, il constate que la DGFiP peut mieux faire et que l'impact du message aux agents, pour impulser un jour de plus auprès des agents équipés, a rencontré un succès modeste.

Pour autant la situation oblige à renforcer les mesures pour améliorer la distanciation physique des agents de manière différenciée selon la situation sanitaire des territoires et de leur taux de télétravail. Il pose comme pistes de réflexion :

— rendre obligatoire un seuil minimum de jours de télétravail

— limiter l'accueil physique uniquement sur rendez vous.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

L'objectif reste la limitation de la circulation du virus.

Il souhaite aussi réduire les écarts entre les départements : pour exemple le département le moins en pointe sur le télétravail a un taux de 23 % contre 54 % pour le département qui a le plus déployé le télétravail.

11 000 PC sont en cours de livraison. Les départements de Paris et de la Gironde ont fait l'objet d'une attention particulière, mais le déploiement des PC portables reprend de façon correcte.

La DG travaille à l'amélioration de l'ergonomie pour les agents en télétravail : dotation en double écran, etc.

Les sujets de matériels de protection et de nettoyage peuvent connaître quelques problèmes, mais ceux-ci restent rares et se règlent rapidement.

Concernant quelques sujets métiers :

La DG est toujours vigilante sur la gestion du fonds de solidarité. La tension reste forte dans les SIE et dans les plateformes téléphoniques. Les usagers continuent d'avoir des comportements difficiles au téléphone même si une légère amélioration est constatée. 30 % des demandes sont rejetées.

Quelques applications ont mal fonctionné ces derniers jours durant 48h, mais les problèmes liés à TOPAD 2 sont résolus.

L'activité au niveau du contrôle fiscal reste significative. L'année 2020 a connu une baisse mais pas un effondrement des contrôles et du recouvrement.

La campagne IR est en cours de préparation et un échange dédié sera organisé.

Interventions de la CGT :

La CGT réitère sa demande de retrait des réformes et a minima de leur suspension tout le temps de la crise sanitaire.

Elle rappelle sa revendication de banalisation des journées et/ou réduction du temps de travail le temps du maintien du couvre-feu. Le confinement le week-end dans certains départements ne fait que légitimer encore plus cette revendication. Dans la situation difficile que tout le monde connaît, l'épée de Damoclès que constitue la pointeuse dans cette période ajoute au stress permanent des agents qui y sont soumis. **La CGT souligne la conscience professionnelle et l'investissement des agents, qui n'ont pas besoin de pointeuse pour effectuer les missions qui leur sont confiées.**

Elle estime que les mesures prises pour les horaires décalés ne répondent pas aux besoins dans la période, surtout lorsque l'heure d'arrivée est avancée à 7heures, mais qu'aucun départ avant 16heures n'est possible.

S'agissant du télétravail, la CGT porte fortement l'urgence de discuter du télétravail confiné qui s'exerce depuis un an et dont on ne connaît toujours pas la fin. Les protocoles pour le télétravail en mode « normal » n'ont pas un caractère urgent. Ils peuvent faire suspecter que l'administration, par le biais des discussions sur ces futurs protocoles, tente d'évincer les sujets actuels de télétravail confiné.

La CGT insiste sur le fait qu'avant d'envisager un seuil minimum obligatoire de jours en télétravail confiné, il est primordial d'équiper tous les collègues qui le demandent depuis des mois. La CGT

rappelle la nécessité du volontariat. Elle insiste fortement sur les compensations qui doivent être faites aux télétravailleurs. Il est inadmissible que depuis un an ce mode de travail coûte aux agents. Même si cela est du champ fonction publique, il est grand temps que la DG s'empare du sujet et procède aux remboursements de frais de repas, électricité, etc.

La Ministre du Travail l'a encore affirmé, **le télétravail ne doit pas coûter au salarié, pour la CGT il doit en être de même pour les fonctionnaires.** Il est plus que temps d'envisager des solutions y compris rétroactive, qui pourront inciter des agents à plus télétravailler plutôt que de passer par un seuil obligatoire.

La CGT s'étonne également des consignes de certains départements pour équiper les agents en mode « nomade » incluant le retrait de leur matériel informatique « fixe » de bureau. Les agents s'interrogent légitimement sur l'objectif final de ces équipements. Dans cette période de crise sanitaire, pour la CGT ce type d'équipement oblige le transport parfois quotidien du PC, et à l'heure de la débrouille, pour éviter l'affluence des transports en commun, ne semble pas du tout adapté à la situation. Et ce sans parler des questions de désinfection du matériel qui peuvent l'altérer.

La CGT est intervenue également sur le refus de télétravail confiné à des agents n'ayant pas d'abonnement internet à domicile. Elle considère que les frais devant incomber à l'employeur, ce motif de refus n'est pas recevable. La DGFiP, dans ce cas, doit fournir une clé 4G.

Elle alerte également sur la région Rhône-Alpes. Les DDFiP n'organisent les instances qu'en audio et non en visio. Les OS ne sont pas équipées du matériel nécessaire. Au vu de la longueur de la crise, ces départements doivent remédier à ces problématiques.

S'agissant du département 42, la CGT est intervenue sur les frais, à charge de l'association qui s'occupe de la restauration collective, pour les équipements de protection sanitaire, alors que dans d'autres départements c'est bien l'administration qui les a pris en charge.

Enfin la CGT a signalé une réorganisation interne dans un site en Gironde, affectant les conditions de vie au travail des agents, et surtout des manipulations supplémentaires au regard des mesures de protection sanitaire.

Enfin, la CGT a questionné la DG sur les travaux en cours concernant la vaccination mise à disposition des agents sur les sites des Finances Publiques.

Réponses de la DG :

La DG demande à la CGT d'envoyer par mail les détails des situations des départements évoqués et y apportera des réponses.

Le DG précise qu'il ne lui paraît pas normal de refuser le télétravail à un agent, pour motif de manque d'abonnement à internet, il va regarder la situation de plus près.

Concernant le télétravail, il entend les demandes persistantes concernant les frais, et effectivement à plusieurs reprises admet avoir renvoyé le sujet au niveau fonction publique. Le sujet devenant pressant, il va le regarder afin de déterminer quelle marge de manœuvre il peut avoir.

Sur sa réflexion de seuil de jours minimum, il écoute les arguments et va regarder les situations par territoires. Il est d'accord sur le fait que cela devra de toute façon faire l'objet de discussions avec les OS locales, dans les directions concernées.

Il se dit surpris des remontées sur les horaires décalés, parce qu'il lui semblait avoir donné des consignes de souplesse assez claires.

Sur la modification du matériel informatique sur les lieux de travail, il affirme que ce n'est pas la consigne dans la période et que cela ne doit arriver que si le PC « fixe » devait être remplacé car obsolète ou défaillant.

Concernant la vaccination, les travaux sont effectivement en cours. Il tiendra les OS informées régulièrement. Une fois l'organisation et la logistique connue, des sites feront l'objet de test avant un déploiement plus large en temps voulu.

La difficulté majeure est que la campagne vaccinale n'est pas ouverte à tous les publics, or l'employeur n'a pas à être informé des co-morbidités ou fragilités.

La prochaine visio aura lieu mardi prochain.

fichiers: Télécharger cr_visio_dgfip_2_mars_2021.pdf (133.64 Ko)

Public: Infos / actions

COVID-19

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank